



MAIRIE
DE
LA BUISSIÈRE

38530

04 76 97 32 13
contact@mairie-la-buissiere.fr

N° 2023-15

ARRETE DU MAIRE

Portant règlementations de la circulation et du stationnement rue de Granges, rue du Château Dauphin, montée du Boissieu

« FOIRE DES BOURGEONS 2023 »

La Maire de la commune de La Buissière

VU les articles L 22212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la Route,
Considérant l'organisation de la « Foire des Bourgeons » le 26 mars 2022,
Considérant que pour des raisons de sécurité et d'intérêt général la réglementation de la circulation est nécessaire aux alentours et sur l'exposition,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits rue de Granges et rue Château Dauphin à partir de la rue de la Buissonnée et jusqu'au numéro 214 de la rue Château Dauphin (Montée du Boissieu).

Du samedi 25 mars 2023 10h au dimanche 26 mars 2023 22h00.

ARTICLE 2

La mise en place des panneaux de signalisation sera assurée par les responsables de l'association organisatrice de la manifestation « La Licorne ».

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de l'exposition.

ARTICLE 3

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à son affichage au panneau d'affichage officiel place de la mairie le 7 mars 2023
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Buissière, le 7 mars 2023

Agnès DUPON, La Maire

